

République du Niger
Fraternité - Travail - Progrès
Région de Maradi
Département de Bermo
Commune de Bermo

PROCES VERBAL DE LA SESSION BUDGETAIRE 2023 DE LA COMMUNE DE BERMO

L'an deux mille vingt-trois et du 27 au 30 Octobre, s'est tenue dans la salle de délibérations de la mairie de Bermo, la session Budgétaire de l'année 2024 du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Aboubacar Jouli président dudit conseil.

Etaient présents

Membres élus

Mr Aboubacar Jouli	Maire
Mr Mahamane EL Sallah	Maire Adjoint
Mr Riskou Abdou	Conseille
Mr Gnalaoudo Baleri	Conseiller
Mr Daoure Tambaya	Conseiller
Mr Bouda Badja	Conseiller
Mme Bassouna Bagogi	Conseillère
Mme Oummounana Oubankadi	Conseillère
Mr Mariama Alhadi	Conseillère

Etaient absents :

- Absence justifiée : Amadou Mahamane Doutchi
- Absence non justifiée : Moussa Ghamaran et Djirkifili Mahamane

Membres de droits

Mr Malan Oumarou	Chef de Gr pt Bororo
Mr Kipel Aberchi	Rept Gr pt Kassawasawa
Mr Hama Harouna	Chef de Grpt Kelmerkest

Il faut noter aussi, la présence du Préfet de département de Bermo, du secrétaire général de la préfecture, des chefs de services déconcentrés et communaux du département.

Le secrétariat de séance est assuré par Mr Moussa Mairana secrétaire Général de la mairie.

Avant de passer à l'ouverture de la session, le Préfet du département de Bermo a transmis à l'assistance les salutations du Président de la république son excellence Le General de Brigade Abdourahmane Tiani et de son gouvernement à la tête duquel, le premier ministre Mahamane Lamine Zeine. Il rappelle au conseil d'adopter un budget réel et réalisable et suggère un amendement de l'ordre en insérant : le bilan d'exécution du budget 2023 et la réalisation et l'adoption du PIA. Comme il le disait la vie de la commune se repose sur 4 composantes qui sont : le conseil municipal ; l'organe délibérant ; les citoyens et la tutelle qui est soutenue par les services techniques. C'est pourquoi il appelle à chaque composante de jouer sa partition afin faire évoluer notre commune.

Après la Fatiha, le président de séance prend la parole, salue l'assistance, contrôle le quorum et présente l'ordre du jour qui comporte les points suivants :

1. Lecture et amendement du procès-verbal de la session précédente ;
2. Présentation et adoption du projet de budget 2024 ;
3. Le recensement administratif ;
4. Fixation des prix des actes du COFOCOM (certificat de vente, donation, détention coutumière.....
5. Dynamique à développer par la commune suite aux conséquences des sanctions de la CEDEAO ;

Puis, le président a invité les conseillers à examiner avec attention et responsabilités les points inscrits à l'ordre du jour et apporter leur amendement. C'est ainsi qu'un nouveau point a été ajouté à l'ordre du jour intitulé présentation et adoption des rôles de l'année 2024 et deux en divers : la situation pastorale et la rentrée scolaire 2023-2024.

1. Lecture et amendement du procès-verbal de la session précédente

Le procès-verbal de la session précédente a été lu et validé après quelques observations faites et corrigées en procédure et en orthographe.

2. Présentation et adoption des rôles de l'année 2024.

Les rôles ont été présentés par l'agent d'état civil communal et par groupements.

- a) Groupement peulhs Bororo : nombre de chefs de tribu 306 ; nombre de personnes imposables 15.933 ; somme à recouvrer 11.153.100F.
- b) Groupement Keltmerkest : nombre de chefs de tribu 138 ; nombre de personnes imposables 6.966 ; somme à recouvrer 4.876.200F.
- c) Groupement peulhs Kassaoussawa : nombre de chefs de tribu 99 ; nombre des personnes imposables 4.013 ; somme à recouvrer 2.809.100F.

Ceci donne une bagatelle de 18.838.400F pour les 26.912 imposables des trois groupements de la commune.

3. Présentation et adoption du projet de budget 2024

Ce projet de budget a été présenté par le secrétaire municipal de la commune par chapitres, sections et articles, correspondant à des différents secteurs socio – économiques. Après un débat très riche entre les conseillers sur la présentation, les services techniques ont aussi apporté leurs contributions soit pour des questions d'éclaircissement soit pour défendre le montant alloué à leur secteur. Suite à cet échange, le budget a été adopté par le conseil. Il a été arrêté à une somme de 74.000.299f dont 49.700.164f pour le fonctionnement soit 55 pour cent et 33.300.135f pour l'investissement soit 45 pour cent.

4. Fixation des prix des actes COFOCOM/ COFOB

L'intervention claire du maire président de la COFOCOM et du SP/ COFOCOM sur le fonctionnement de la COFOCOM et surtout de la délivrance de actes dans la nouvelle approche de CDR/MCA a permis à tous les participants conseillers et invités d'être édifiés. Ceci a permis au conseil d'adopter la fixation de prix de tous les actes confondus à cinq

pour cent du prix de vente de l'objet ou de sa valeur. Cette somme sera rétrocedée par l'acheteur.

4. Le recensement administratif

Après un exposé explicatif et convaincant du maire sur l'importance démographique et économique du recensement administratif pour la commune, le conseil a adopté ce point. Il reste maintenant à déterminer les voies et moyens pour réaliser cette activité. C'est ainsi que les propositions des personnes ressources comme celles de l'ancien maire de Bermo et des services techniques départementaux de l'état civil et du développement communautaire ont été prises en compte. Il s'agit de :

- Disposer de fonds nécessaire pour la réalisation de cette activité ;
- Choisir le moment opportun ;
- Déterminer les acteurs de mise en œuvre ;
- Recruter les agents recenseurs ;
- Faire le zonage ;
- Faire le suivi ;

Il était convenu que le moment opportun est le mois de novembre et acteurs de mise en œuvre sont : les services techniques communaux et départementaux notamment l'état civil et développement communautaire, les chefs coutumiers. La mairie lancera un recrutement des agents recenseurs capables d'être au-dessus de la tâche. Le zonage sera fait par groupements au sein desquels il y aura plusieurs centres de regroupements. Ainsi le groupement peuhls bororo aura 29 centres, groupement keltmerkest 14 centres et groupement kassaoussawa 6 centres. Le suivi sera assuré par les services techniques communaux et départementaux. Cette activité verra le jour avec l'appui financier de programme d'appui aux collectivités territoriales phase II.

5. Dynamique à développer pour la commune suite aux conséquences des sanctions de la CEDEAO.

Suite à la situation du 26 Juillet 2023, notre pays se trouvait sous un embargo illégitime imposé par la CEDEAO en vue de bouleverser notre système socio-économique. C'est pourquoi, à l'instar des autres communes du pays nous avons fait quelques propositions des mesures de résilience dans certains domaines.

Domaines	difficultés	Propositions des Solutions	Acteurs de mise en œuvre
Education	Insuffisance des vivres ; des fournitures scolaires ; des locaux ;	Dotation locale en vivres et en fournitures scolaires ; confection des classes paillottes ;	Les autorités ; les parents et les enseignants
Sante humaine	Rupture de la gratuité et des produits pharmaceutiques	Prise en charge locale	Les communautés ; les autorités et les agents de santé
Sante animale	Campagne de vaccination ; traitement ; aliment bétail ;	Sensibilisation /Information sur les maladies et le stock de sécurité aliment bétail ;	Les communautés ; les autorités et les agents de santé animale ;
Alimentation	inflation des prix des denrées alimentaires	Réduction des prix des denrées par la sensibilisation /Information ; VPM et DGC ;	Les communautés ; les autorités ; service de l'agriculture
Sécurité	Vols ; braquages ;	Sensibilisation /Information	Les communautés ; les autorités ; les FDS

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance.

Secrétaire de séance

Moussa Mairana

A blue circular stamp with the text "COMMISSION DE VERIFICATION" around the perimeter. In the center, there is a signature in blue ink that appears to be "Moussa Mairana".

président de séance

Boubacar Jouli

A faint purple circular stamp with a signature in purple ink over it. The signature appears to be "Boubacar Jouli".